



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2024

OBJET :

DE-24-12-1-15) CESSIION D'UN LOT DE COPROPRIETE DANS
L'IMMEUBLE SIS 22 RUE DES LAITIERES A LA FONCIERE CENTRES-
VILLES VIVANTS

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241219-lmc1H12580H1-DE
Date de réception en Préfecture : 20/12/2024
Date de Publication : 20/12/2024

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu des décisions de préemption n° DM 24-240 et 241 du 2 octobre 2024 des lots n°11, 14 et 18, sis 22 rue des Laitières 94300 Vincennes, cadastrés section S numéro 114 ; au prix de de 130 000 € (cent trente mille euros) pour les lots 11 et 14 et 241 500 € (deux cent quarante et un mille cent cinq euros) pour le lot 18 ;

Vu les avis de la direction départementale des finances publiques en date du 1^{er} octobre 2024 ;

Vu la proposition de la Foncière Centres-Villes Vivants, pour acquérir les biens aux prix exposés ci-dessus ;

Considérant qu'au vu des objectifs poursuivis par la Ville et l'EPT en matière d'attractivité et d'animation commerciales, la Ville s'est rapprochée de la Métropole du Grand Paris afin qu'elle acquiert ces biens aux prix indiqués ;

Considérant que la Foncière Centres-Villes Vivants, foncière de la Métropole du Grand Paris dont la vocation est d'accompagner les communes dans l'aménagement des commerces de proximité, a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ces biens aux conditions renseignées ci-dessus ;

Après avis de la commission Sécurité publique, Affaires juridiques, Développement économique, Domaine du 11 décembre 2024,

DELIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la cession à la Foncière Centres-Villes Vivants, sise 19 avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris et représentée par son président, Monsieur Patrick OLLIER, des lots 11, 14 et 18 sis 22 rue des Laitières à Vincennes, cadastrés section S numéro 114.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette transaction.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé